

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 16 Mai 2025

Date de la convocation : 06 Mai 2025

Etaient présents : Mrs FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, BLOT Marc-Antoine, LETABLIER Olivier, Mme HARDY Stéphanie

Absent excusé : M LAVALLEY Bruno

Absent : Mme ENDELIN Mylène,

Secrétaire : LEVAVASSEUR Gérard

Approbation des comptes-rendus des conseils des 4 et 11 avril 2025

Adressés en amont de la réunion, les 2 comptes-rendus n'ont pas donné lieu à des remarques et ont été approuvés.

Devis travaux peinture du logement T3 16 Impasse Lotissement Altavilla

Avant de transférer la mairie dans ce logement, deux devis près d'entreprises de peinture ont été demandés aux entreprises RD Peinture (St-Lô) et Pierre Peinture (Coutances). Après étude des devis proposés, le conseil à l'unanimité retient le devis Pierre Peinture, entreprise mieux disante et plus précise dans le détail de son intervention pour un montant de 5 065.92 TTC (soit 4 221.60 HT). Il est demandé une intervention rapide de ce chantier.

Expertise VERITAS des logements T3 et T4 (Altavilla) et solutions préconisées

Le conseil prend connaissance du rapport d'expertise commandé à BUREAU VERITAS SOLUTIONS afin de diagnostiquer les problèmes d'humidité ou de malfaçons éventuels sur les logements T3 et T4. Il ressort que les problèmes d'humidité sont localisés au niveau des cadres de menuiserie et des jonctions planchers et murs intérieurs. Les travaux prioritaires à prévoir sont la mise hors d'eau des façades par la réfection des couvertines, la reprise d'enduits et la mise en place d'une coupure capillaire afin d'éviter les remontées d'humidité. La reprise de l'isolation des ponts thermiques des cadres de menuiserie associée à une bonne ventilation respectant les débits d'air minimum est préconisée.

A la lecture de ces conclusions, un devis de travaux de réfection des couvertines, condition préalable à d'autres travaux à suivre, avait été demandé à la SARL DUPREY-LENGRONNE (LECARDONNEL). Le devis proposé d'un montant de 1 442.40 € est accepté à l'unanimité. Il est également décidé de recontacter l'entreprise BOSCHE qui avait donné son accord pour la reprise de ravalement de longue date. L'entreprise LEPETIT sera également contactée pour le test d'huissierie et raccord d'isolation.

Réfection voirie chemins communaux

Il est prévu une enveloppe de 40 000 € en section d'investissement pour la réfection de la voirie au budget primitif 2025 récemment voté. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises de TP pour les 3 trois voies suivantes : Fraction du Chemin de la Cardonnière (du N° 11 à l'Impasse), Le Chemin du Moulin de Pipey (1^{ère} partie jusqu'au chemin de la Garenne, soit environ 250 m), Chemin de l'Hotel Godrefroy. Le choix définitif sera opéré lors d'un prochain conseil.

Voirie du Lotissement

Le gros œuvre de construction étant achevé sur la dernière parcelle du lotissement, il est envisagé la finition de la voirie du lotissement. Objet d'un marché public ancien, il a été repris contact avec TP PIGEON (anciennement LAISNEY) attributaire de ce marché à l'époque, mais également les autres entreprises de TP pour une nouvelle proposition de prix. La mise en place d'un réverbère est laissée en attente et la création d'un cheminement piétonnier sera à revoir en fonction des coûts de la voirie.

Avancement des travaux du commerce

Concernant la phase 3, l'entreprise DEPERIERS doit encore intervenir pour la pose des cassettes chauffage-climatisation. Intervention de La Menuiserie du Littoral pour les boiseries hêtre entre les 2 pièces principales, la pose de la porte de l'office de cuisine. Intervention début juin de l'entreprise LEPELLEY pour la pose d'un système de sonnettes plus efficace nécessitant un avenant de 942 € validé.

L'assainissement est réalisé et est en attente de contrôle par le SPANC.

La partie finale consistera en la réalisation d'un enrobé drainant et de mise aux normes PMR à l'avant du commerce. Le devis proposé par la SAS POISSON TP est accepté à l'unanimité sous réserves de validation et de conformité par la DDTM pour 8 182.20 €.

Remboursement partiel anticipé du prêt relais court terme d'attente

Le conseil adopte à l'unanimité l'autorisation d'un ordre de virement à effectuer de 100 000 € à destination du Crédit Agricole dès que possible après contact avec l'interlocuteur de l'établissement bancaire.

Remplacement bungalow terrain football.

Il est porté à la connaissance du conseil l'éventualité d'acquérir un petit bungalow de réforme près du SDIS, ceci en vue de remplacer le bungalow actuel détruit au cours de la tempête Ciaran. Après discussion, M Le Maire est chargé d'adresser un courrier à M Le Président du SDIS sollicitant une acquisition à titre gracieux de ce mobilier réformé.

Devis éparage

Un accord est donné à l'entreprise après l'avoir rencontrée pour le recalcul du kilométrage validant ainsi le devis. Le chantier d'éparage débutera début juin.

Délibération modification des statuts du SDEM50

Le conseil adopte à l'unanimité les modifications statutaires approuvées par le Comité Syndical du SDEM50 (nouveau siège social, extension de compétences, activités complémentaires).

Adoption d'une nouvelle solution d'hébergement COLORIA logiciel COSOLUCE

Le SaaS (Software as a Service) est une solution logicielle hébergée dans un data center externe à l'organisation (Cloud). Ce dernier est maintenu et exploité par un tiers ou l'éditeur du logiciel lui-même. Cette solution assure une sauvegarde automatique des données, assure une meilleure protection de celles-ci et permet de surcroît également une solution de télétravail quel que soit l'appareil, ainsi accessible à distance via un navigateur Internet.

Une offre commerciale est proposée par la Société COSOLUCE, via un regroupement avec d'autres mairies voisines, de -40 % sur le prix de la licence, soit 225 € HT/an (271.09 € TTC) pendant

3 ans et d'une offre de -10 % sur les frais d'installation, soit 756 € HT (907.20 € TTC), à laquelle il est nécessaire de répondre rapidement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette proposition, car la solution hébergée deviendra obligatoire au 1er janvier 2026.

Annulation location salle des fêtes et remboursement d'arrhes

Une personne avait réservé et payé les arrhes d'une réservation pour le 21 juin 2025. Cette personne a été contrainte pour différentes raisons d'annuler cette réservation. Après en avoir délibéré, le conseil accorde au regard des motifs écrits présentés le remboursement des arrhes de 120 € pour cette personne.

Point PLUi

Suite à une rencontre à Montmartin/Mer avec les services urbanisme communautaire et le bureau d'étude en charge du PLUi et avant une présentation devant la conférence des maires la semaine prochaine, les délégués hautevillais demandent formellement que soit retenues les parcelles B 383 et 384 dans le recensement foncier potentiellement constructible à concurrence 6000 m², parcelles directement situées dans le prolongement du lotissement actuel et dont la commune est propriétaire. Solution sans garantie d'être retenue. Le recensement pour les bâtiments pouvant être retenus comme changeant de destination ont été acceptés, mais pour certains, il manque quelques photos.

L'enquête publique pour l'arrêté du PLUi sera lancée en juin pour 30 jours à l'issue du conseil communautaire de juin. Les communes auront 3 mois pour se prononcer de la façon suivante : favorable, favorable avec réserves, défavorable. Les avis défavorables entraîneront un nouvel examen avant un nouveau retour en conseil communautaire.

Projet cantine rentrée 2025-2026

Profitant d'une réorganisation des sites scolaires à la rentrée prochaine consécutivement à la fermeture de celui de Camprond, l'idée de centraliser la restauration sur le site du Lorey tout en faisant appel aux employés des autres communes a été abandonné en raison de l'exiguïté des lieux et des difficultés de conventionnement et d'organisation. Le prestataire actuel sera prolongé d'une année, sauf si la possibilité de conventionner avec celle de Monthuchon s'avérait possible.